

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par
M. Moreau

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi relatif à l'impunité, au laxisme et à l'ignorance des droits des victimes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit en effet de l'objectif inavoué du présent projet de loi.